



Solution Assistance

L'assurance pour les
voyages seul, en famille
ou entre amis

Conditions de souscription

Durée du contrat

- contrat temporaire allant jusqu'à 3 mois.

Nature du déplacement

- à titre privé.

Souscripteur

- un particulier.

Bénéficiaires

- les personnes ayant leur domicile en France (y compris Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion et Saint-Barthélemy), dans un pays de l'Union Européenne ou l'un des pays suivants : Andorre, Liechtenstein, Principauté de Monaco, Saint-Martin, Suisse ou Vatican.

Zone de couverture

- monde entier à l'exclusion des pays sous sanctions financières internationales décidées par l'Union Européenne et/ou les Nations Unies ainsi que les pays suivants : l'Afghanistan, la Corée du Nord, l'Irak, la Somalie, l'Iran, le Soudan et la Syrie.

Délai de souscription

- le jour même du départ à condition de ne pas encore avoir pris le moyen de transport pour se rendre sur le lieu de séjour.

Les garanties en bref

- Assistance au voyageur
- Frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence à l'étranger
- Dommages aux bagages

Les garanties

ASSISTANCE AU VOYAGEUR

Assistance maladie ou accident corporel

Rapatriement médical : • retour au domicile ou transport vers un établissement hospitalier • retour au domicile d'un accompagnant assuré	Sans limitation
Assistance des enfants mineurs : • frais de transport des enfants mineurs • billet aller / retour pour un accompagnant	Sans limitation
Visite d'un proche en cas d'hospitalisation sur place : • prise en charge d'un billet aller / retour pour un membre de la famille de l'assuré..... • remboursement des frais hôteliers.....	Sans limitation 50 € / jour jusqu'au rapatriement
Frais supplémentaires sur place : • d'hébergement..... • de transport.....	50 € / jour (maxi 10 jours) Sans limitation
Frais de recherche et / ou de secours : • frais de recherche..... • frais de secours.....	1 500 € / personne 1 500 € / personne
Soutien psychologique	2 entretiens tél. / personne

Assistance décès

Transport du corps	Sans limitation
Frais funéraires	2 300 € / personne
Frais supplémentaires de transport des membres de la famille assurés	Sans limitation
Frais permettant à un membre de la famille de se rendre auprès de l'assuré décédé	Sans limitation

Assistance juridique à l'étranger

Remboursement des honoraires d'avocat	3 000 € / personne
Avance sur caution pénale	15 000 € / personne

Assistance "autres imprévus"

Assistance retour anticipé : • retour au domicile ou trajet aller / retour d'une personne assurée	Sans limitation
Envoi de médicaments sur place	Frais d'envoi
Mise à disposition d'un chauffeur pour le retour de la voiture de l'assuré	Frais de voyage et de salaire du chauffeur
Assistance vol de papiers d'identité, moyens de paiement et titres de transport : • conseil sur les démarches à effectuer..... • avance de fonds à l'étranger..... • organisation du retour ou de la poursuite du voyage de l'assuré.....	Sans limitation 3 000 € / personne Les frais restent à la charge de l'assuré

Assistance complémentaire aux personnes après le voyage

Garde-malade, aide-ménagère	20 h maxi
Garde des enfants au domicile de l'assuré	24 h maxi
Soutien pédagogique	15 h / semaine (maxi 1 mois)
Garde des animaux domestiques	230 € (maxi 10 jours)
Livraison de repas	1 livraison / période d'assurance
Livraison de courses ménagères	1 livraison / semaine (maxi 2 semaines)
Livraison de médicaments	Frais de livraison

Les garanties

FRAIS MÉDICAUX ET D'HOSPITALISATION D'URGENCE À L'ÉTRANGER

Frais d'hospitalisation d'urgence	150 000 € / personne
Frais médicaux d'urgence (hors frais de soins dentaires d'urgence)	150 000 € / personne
Frais de soins dentaires d'urgence	300 € / personne

Franchise : 30 € (uniquement pour les frais médicaux d'urgence et les frais de soins dentaires d'urgence). Les plafonds des 3 prestations ne sont pas cumulables.

DOMMAGES AUX BAGAGES

Perte, détérioration des bagages.....	1 200 € / personne
dont vol des objets de valeur.....	600 € / personne

Franchise : 30 € / personne / sinistre

Remboursement des biens de première nécessité si retard supérieur à 24 h dans la livraison des bagages sur le lieu du séjour	230 € / personne
--	------------------

Les plafonds des prestations ne sont pas cumulables.